

**ARRETE DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PROVISOIRE DE POLICE DE CIRCULATION**

**Vu** les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,  
**Vu** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,  
**Vu** la demande formulée par ATLANROUTE.

**CONSIDERANT** qu'en raison du déroulement des travaux de réfection de chaussée au niveau de la Rue des Coquelicots, la Rue des Capucines, la Rue des Camélias, la Rue des Campanules, la Rue Flandres Dunkerque et la Rue des Arbousiers sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, il y a lieu d'alterner la circulation d'interdire le stationnement momentanément.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Du 13 avril 2026 et ce, jusqu'à la fin des travaux de réfection de chaussée au niveau de la Rue des Coquelicots, la Rue des Capucines, la Rue des Camélias, la Rue des Campanules, la Rue Flandres Dunkerque et la Rue des Arbousiers sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, la circulation sera alternée et le stationnement sera interdit momentanément.

**Article 2 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge de ATLANROUTE et sous la responsabilité de M. MUZARD Johann.

La signalisation de déviation est à la charge de ATLANROUTE et sous la responsabilité de M. MUZARD Johann.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 26 mars 2026

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe

Isabelle Baraise  
Aiguillon la Presqu'île - DGA  
1 avr. 2026



Isabelle BARAISE